

Mondialisation, démocratie plurielle et économie sociale et solidaire

RÉSUMÉ • L'auteur constate qu'on observe, en marge de la mondialisation néolibérale, une résurgence des pratiques coopératives et solidaires reliées à une résistance au capitalisme mondial. L'auteur considère que l'économie sociale se situe dans le champ de l'économie générale en ayant toutefois des particularités propres et diverses incarnations qui sont toutes des laboratoires d'apprentissage de la citoyenneté. Dans le cadre d'organisations sociales dans lesquelles peuvent exister et coexister diverses formes de démocratie, une radicalisation de cette démocratie devient nécessaire. Celle-ci passe par l'hybridation et un approfondissement de chacune des formes de démocratie existantes. Dans ce cadre, le rôle de l'économie sociale est de favoriser la démocratie sociale dans une démocratie plurielle et de lier les initiatives locales aux luttes globales.

ABSTRACT • The author observes, in the margin of the neoliberal globalization, the re-emergence of the cooperative and joint practices connected with global capitalism resistance. The author considers that the social economy is situated in the field of general economy by having, however, its own peculiarities and different embodiments that are all laboratories to take the first steps to citizenship. Within the framework of social organizations in which different forms of democracy can exist and coexist, a toughening of this democracy becomes necessary. This happens through the hybridization and deepening of each of the existing forms of democracy. In this setting, the role of the social economy is to encourage social democracy in a pluralist democracy and to link the local initiatives to global fights.

RESUMEN • El autor constata que se observa, al margen de la globalización neoliberal, un nuevo resurgimiento de las prácticas cooperativas y solidarias relacionadas a una resistencia al capitalismo mundial.

BENOÎT LÉVESQUE

*Professeur et directeur
du CRISES et ARUC
en économie sociale
Université du Québec à Montréal
levesque.benoit@uqam.ca*

El autor considera que la economía social se sitúa en el campo de economía general teniendo sin embargo particularidades propias y diversas encarnaciones que son todas laboratorios de aprendizaje de la ciudadanía. En el marco en las organizaciones sociales en las cuales pueden existir y coexistir diversas formas de democracia, una radicalización de esta democracia es necesaria. Ésta pasa por la invitación y un conocimiento profundo de cada una de las formas de democracia existente. En ese marco, el papel de la economía social es favorecer la democracia social dentro de una democracia plural y una unión de las iniciativas locales con las luchas globales.



INTRODUCTION

Dans le domaine de l'économie sociale, il existe une longue tradition de coopération internationale particulièrement manifeste à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. En témoignent aussi bien la tradition de l'émigration utopique de l'Europe vers l'Amérique avec le britannique Robert Owen et le français Étienne Cabet que la création d'associations internationales telles les Sociétés d'économie sociale (Desroche, 1976; Dilas-Rocherieux, 2000; Poulin, 1990, p. 79), l'Alliance coopérative internationale (ACI) fondée en 1895 et de nombreuses associations sectorielles (p. ex., l'Association internationale de la mutualité; Bélanger, 1997). Comme on le sait, les expositions universelles de 1867 et de 1889 comprenaient une section réservée à l'économie sociale (Gueslin, 1998; Desroche, 1983). Tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle, il est possible de relever de nombreuses expériences de coopération dans le domaine de l'économie sociale principalement dans la direction du Nord vers le Sud mais également du Sud vers le Nord. Depuis quelques années, nous assistons vraisemblablement à l'émergence de nouvelles formes de coopération et de solidarité à partir, entre autres, d'une « réinvention » de l'économie sociale, un mouvement qui ne se limite pas aux États-nations mais qui est souvent porté par une société civile ouverte sur le monde, un mouvement inspiré par une autre vision du monde ici qualifiée de globalisation de la solidarité et dont les deux piliers sont la résistance et la construction (Defourny, Develtere et Fonteneau, 1999; Moreels, 1999). Des formes de coopération de plus en plus multilatérales et des résistances non plus à des capitalismes sauvages à prédominance nationale, comme c'était le cas au XIX^e siècle, mais à un capitalisme sauvage à l'échelle mondiale; des expérimentations visant à construire non pas une république coopérative mais un autre modèle de développement inspiré, entre autres, par une nouvelle économie sociale et solidaire, un modèle qui pourrait s'imposer à la faveur d'une nouvelle grande transformation pour reprendre l'expression de Polanyi (Lévesque, Bourque et Forgues, 2001).

Le terme de globalisation qui est distinct en français de celui de mondialisation (Rocher, 2001) nous permet d'insister sur le fait que la globalisation

représente une étape et un espace nouveau dans l'histoire du monde. Si la mondialisation tend à désigner quelque chose de beaucoup plus intégrée que la seule internationalisation, soit l'extension des relations internationales à l'échelle du monde que rendent maintenant possible les moyens de transport et de communication, la globalisation ferait référence à une réalité allant au-delà de la mondialisation, un fait social total et nouveau. En effet, si le mondial concerne le monde, le global fait référence à « un ensemble possédant alors des propriétés que ses composantes n'ont pas » (Crochet cité par Rocher, 2001, p. 19), donc à un nouvel espace et à un nouveau système monde où les « interconnexions seraient de plus en plus étroites entre tous les éléments ». Par conséquent, la globalisation ainsi entendue représenterait un processus qui ne fait que débiter (Boyer et Souyri, 2001) et dont l'aboutissement constitue l'un des principaux enjeux de ce nouveau siècle : une économie mondiale auto-régulée par le marché comme le veulent les néolibéraux ou une autre mondialisation selon un modèle de développement misant sur la démocratie et la solidarité entre les individus et les sociétés.

Dans ce court exposé, nous nous inspirerons principalement de l'expérience québécoise dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Dans un premier temps, nous voudrions montrer comment l'économie sociale émergente au Québec relève à la fois d'une logique de résistance et d'une logique d'aspiration vers un autre modèle de développement, tout en faisant ressentir la nécessité d'établir des passerelles entre le Nord et le Sud (nouvelles formes de coopération). Dans un deuxième temps, nous tenterons de montrer comment la reconnaissance du social dans l'économie suppose la démocratie, sans doute représentative mais également participative et délibérative (production d'espace public). Sur ce point, nous plaiderons à la fois pour une démocratie plurielle qui ferait écho à l'économie plurielle tout en lui permettant de s'épanouir. Cette démocratie plurielle suppose une radicalisation des diverses formes de démocratie (démocratie représentative, démocratie directe ou participative, démocratie délibérative) et ne peut faire l'économie du « doute démocratique ».

L'ÉCONOMIE SOCIALE : UNE RÉPONSE AUX NÉCESSITÉS ET AUX ASPIRATIONS

L'économie sociale et solidaire est constituée de cette partie de l'économie qui en reconnaît explicitement la dimension sociale d'abord par des valeurs correspondantes mais surtout par des règles donnant priorité aux personnes sur les capitaux pour les décisions (le pouvoir) comme pour les résultats (OBNL, coopératives, mutuelles, conventions d'actionnaires). Dans le contexte de la mondialisation néolibérale et des transformations qui s'y rattachent, quatre grands types d'initiatives relevant de l'économie sociale émergente peuvent être relevés. Ces quatre types d'initiatives résultent de la combinaison de deux séries

de dimensions, soit le contexte de leur émergence qui fournit les raisons plus ou moins déterminantes de la mobilisation et de la prédominance des formes d'activités (p. ex., forme marchande ou non marchande).

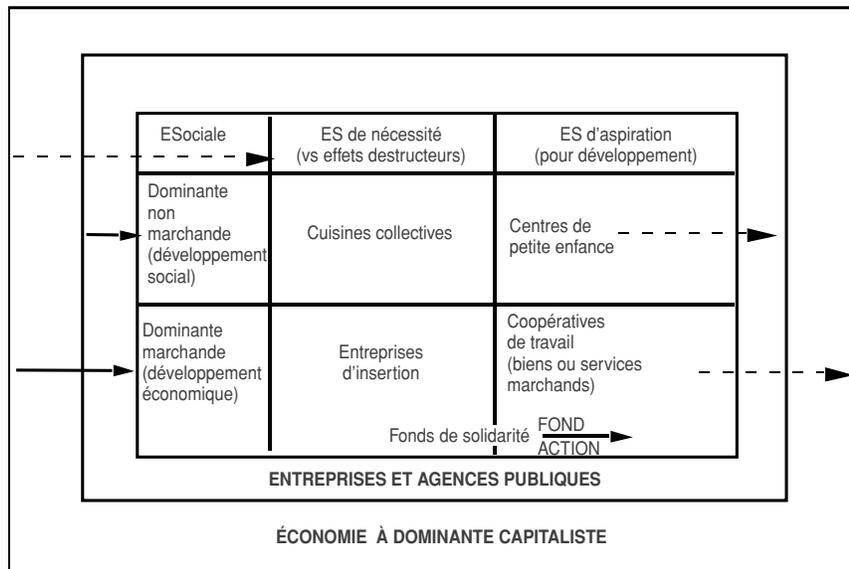
Le contexte de la nouvelle économie sociale est donné en grande partie par la remise en cause du modèle de développement mis en place après la Seconde Guerre mondiale et par les « solutions » inspirées par le néolibéralisme, notamment l'ouverture des frontières, la libéralisation et la restructuration de l'économie sans oublier sa financiarisation et la concurrence exacerbée (Orléan, 1999 ; Cohen, 2001). Ces transformations ont entraîné la croissance des inégalités entre les sociétés du Nord et du Sud de même qu'au sein de toutes les sociétés. Plus précisément, on y observe une montée du chômage, une nouvelle pauvreté, une exclusion sociale et géographique, une réduction des services collectifs et un ensemble de dégâts qui constituent autant de situations d'urgence (Boyer, 1997 ; Gélinas, 2000). En somme, un nouveau contexte de nécessité donnant lieu à une multitude d'initiatives de la part de la société civile alors que ni l'État, ni les entreprises n'offrent de solutions à ces nouveaux besoins, au moins à court et moyen terme. Parmi les initiatives qui cherchent à répondre à ces situations d'urgence, mentionnons à titre d'exemple, les centres d'accueil pour les itinérants, le logement social, les banques alimentaires, les restos populaires, les friperies, les cercles d'emprunt et les entreprises d'insertion.

La nouvelle économie sociale d'aujourd'hui et d'hier ne se limite pas à répondre aux situations d'urgence. En effet, parce que les associations qui lui donnent naissance (y compris en situation d'urgence) sont soutenues par de nouveaux mouvements sociaux (mouvements féministes, mouvements écologiques, mouvements culturels, mouvements régionalistes, etc.), les expérimentations et les initiatives sont également alimentées par des aspirations pour une autre société. Sous cet angle, la mondialisation ne va pas dans une seule direction : « elle crée des liens de solidarité dans certains endroits et les brise ailleurs » (Giddens, 2000). Ce faisant, elle offre la possibilité de mettre sur pied des initiatives allant dans le sens d'un autre modèle de développement et donc d'une autre mondialisation. Ce contexte n'échappe pas aux promoteurs de la nouvelle économie sociale et solidaire qui sont motivés moins par la nécessité que par des aspirations, aspirations pour plus de démocratie, pour une société reconnaissant la place des femmes, pour une société plus équitable, pour un développement durable, etc. Comme exemple d'initiatives apparemment inspirées par de telles aspirations, relevons les expérimentations dans le domaine de l'éducation et de la santé, le commerce équitable, les entreprises favorisant le recyclage (p. ex., les ressourceries) ou encore une agriculture biologique, le tourisme social et alternatif, les entreprises autogérées, l'épargne et l'investissement solidaire, etc. De plus, parce que ces initiatives sont portées par de nouveaux mouvements sociaux, elles représentent des étapes ou des moyens favorisant l'émergence d'un autre modèle de développement et, éventuellement, d'une autre mondialisation. En effet, plusieurs de ces mouvements ont une

vision de l'avenir qui va au-delà du territoire de l'État-nation, participant ainsi à l'émergence d'une opinion publique mondiale, voire d'une société civile mondiale.

L'économie sociale et solidaire qui émerge sous l'impulsion de la nécessité ou des aspirations relève de l'économie plurielle dans la mesure où elle réussit à mobiliser des ressources provenant du marché, d'une redistribution alimentée par l'État, de la réciprocité et même du don de la part d'individus ou de collectivités relevant de la société civile (formes marchandes, non marchandes et non monétaires ; Laille, 1994). Mais, comme l'indique le tableau ci-dessous, la forme dominante des activités est tantôt marchande, tantôt non marchande. Dans cette visée, les initiatives de l'économie sociale et solidaire peuvent s'inscrire principalement dans le développement social comme réponse à la crise de l'État-providence (ou à son absence dans les pays du Sud) ou principalement dans le développement économique comme solution à la crise de l'emploi ou même du travail (Comeau *et al.*, 2001). Ces différences doivent être prises en compte puisque, du point de vue de la démocratie, les défis varient selon la forme dominante des activités : dans un cas, l'autonomie est menacée par le contrôle étatique, danger d'instrumentalisation ; dans l'autre, la menace vient de l'envahissement du marché, danger également de la sous-traitance. Mais, dans tous les cas, les initiatives se doivent de miser sur une économie plurielle selon des dosages variables entre le marchand, le non-marchand et le non-monnaire. Selon les étapes de développement des organisations et des entreprises, la part des diverses contributions pourra également varier considérablement.

Quatre grands types d'économie sociale



Enfin, si cette distinction entre initiatives visant à réparer les dégâts engendrés par la mondialisation néolibérale et celles soutenues par des aspirations pour un autre modèle de développement, voire une autre mondialisation semble intéressante pour caractériser le contexte d'émergence, elle ne doit pas être figée dans le temps, ni servir à hiérarchiser les initiatives et les expérimentations relevant de l'économie sociale et solidaire. Et cela pour plusieurs raisons. En premier lieu, les initiatives ayant pour origine la nécessité sont souvent également alimentées par des aspirations profondes alors que les initiatives suscitées par des aspirations peuvent également répondre à des nécessités qui n'apparaissent que dans la perspective du long terme, comme en témoigne ce qui relève du développement durable. En deuxième lieu, les unes et les autres servent non seulement de laboratoire pour l'ensemble de la société, mais aussi de lieux d'apprentissage pour une citoyenneté active et peuvent même s'inscrire dans le cadre d'un autre modèle de développement.

Sous un autre registre, soit celui de l'échelle macro, la distinction de quatre types d'organisation de l'économie sociale et solidaire permet de mettre en lumière la place et le rôle différents que le néolibéralisme et une approche progressiste (entendre social-démocrate renouvelée) accordent à l'économie sociale et solidaire (Vaillancourt et Lavoie, 1998 ; Lévesque et Mendell, 1999). Dans un modèle résolument néolibéral (p. ex., le cas américain), l'économie sociale est réservée exclusivement aux pauvres (économie de misère et services de bas de gamme). Selon le principe de l'autorégulation par le marché, une économie marchande et fortement concurrentielle devrait permettre la satisfaction des besoins de la quasi-totalité des citoyens ou tout au moins des gagnants ; une économie sociale de dernier recours complétée par la charité serait réservée aux laissés-pour-compte, aux perdants de la concurrence marchande. L'économie sociale est alors circonscrite au domaine de la seule nécessité (voir la partie gauche du schéma) et, par conséquent, amputée des initiatives relevant des aspirations (partie de droite du schéma). De cette manière, pour le néolibéralisme, les initiatives relevant de la nécessité sont non seulement séparées de celles relevant des aspirations, mais les aspirations ne pourraient s'exprimer qu'à travers les seules entreprises capitalistes, réduction donc des aspirations à l'enrichissement individuel.

Une vision progressiste ou social-démocrate renouvelée reconnaîtrait en principe non seulement les individus comme citoyens, mais aussi les appartenances collectives (voire à des communautés) et les mouvements sociaux, notamment leur droit à penser un projet de société différent (Schmitter, 1992). Dès lors, les initiatives d'économie sociale et solidaire relevant de la nécessité, comme celles portées par des aspirations profondes, sont encouragées pour la bonne raison qu'elles participent d'une citoyenneté active et qu'elles peuvent contribuer à la construction d'un monde plus équitable et plus juste. En somme, selon une voie progressiste, l'État favoriserait l'économie sociale selon les quatre types relevés. Au lieu de constituer un ghetto, l'économie sociale et solidaire

serait en interface avec l'État comme avec le marché de sorte que son développement exigerait des réaménagements considérables de l'un comme de l'autre. Ainsi, l'intervention de l'État continuerait d'être nécessaire pour réduire de manière significative la pauvreté ou pour résoudre de manière satisfaisante le problème du chômage. De même, le secteur privé ne saurait être exempté des responsabilités sociales et de l'obligation de transparence à l'égard des parties prenantes. Selon cette approche, l'économie sociale et solidaire pourrait contribuer aussi bien à la reconfiguration de l'État dans une offre de services contrôlés par les citoyens et citoyennes qu'à une démocratisation des entreprises dites capitalistes et de la prise en compte des externalités (retombées socio-économiques positives ou négatives). Dès lors, sur le plan de la démocratisation et de l'apprentissage pour une citoyenneté active, l'économie sociale et solidaire offrirait un fort potentiel non seulement pour elle-même en tant que secteur, mais aussi pour ses capacités d'innovation et de transfert à l'ensemble de la société (Lévesque, 1997).

Dans le cas du Québec, la nouvelle économie sociale est présente dans chacune de ces quatre catégories selon des modalités institutionnelles qui nous permettent d'avancer l'hypothèse d'un « modèle québécois » d'économie sociale (Vaillancourt, 2001 ; Favreau et Vaillancourt, 2001 ; Lévesque et Ninacs, 2000). À la suite des distinctions établies précédemment, ce « modèle » d'économie sociale présente au moins deux caractéristiques qui nous semblent importantes. En premier lieu, la liaison qu'il tente d'établir entre la nouvelle économie sociale relevant principalement du développement social et celle s'inscrivant principalement dans une dynamique de développement économique. Cette liaison préoccupe de plus en plus les instances de gouvernance locale (p. ex., les Corporations de développement économique communautaire dans les grandes villes et les Corporations de développement communautaire ailleurs) et l'instance de gouvernance nationale (à l'échelle du Québec) que constitue le Chantier de l'économie sociale (Lévesque et Ninacs, 2000 ; Favreau et Lévesque, 1996 ; Comeau *et al.*, 2000). Dans la foulée d'une concertation initiée par le Chantier de l'économie sociale dans le cadre du deuxième Sommet de l'économie et de l'emploi de 1996, tous les ministères du gouvernement du Québec et les institutions qui en dépendent ont été invités à reconnaître l'économie sociale et à en tenir compte. D'importants pas ont été franchis depuis cette date, notamment au plan du financement. En deuxième lieu, une négociation entre les grands acteurs sociaux a permis de s'entendre sur une définition large et inclusive de l'économie sociale où les personnes ont la primauté sur les capitaux et où le fonctionnement est démocratique et respecte le principe une personne, un vote. En troisième lieu, les promoteurs mettent tout en œuvre pour que l'économie sociale ne soit pas une économie de misère et que les services qu'elle offre ne soient pas des services de bas de gamme. D'où un accord pour que les salaires versés par ces entreprises soient nettement au-dessus du salaire minimum ; d'où également des services de qualité supérieure à ceux offerts par le secteur privé,

comme c'est le cas pour les Centres de la petite enfance. Dans cette foulée, on assiste également à une reconnaissance sans doute trop timide de l'économie sociale et solidaire comme bien public (patrimoine, laboratoire, lieu d'apprentissage).

Pour devenir une force d'innovation à l'échelle d'une société et de son économie, les entreprises d'économie sociale et solidaire ne peuvent être isolées les unes des autres. Comme système social d'innovation, l'économie sociale doit comprendre une gouvernance nationale relativement autonome, mais reconnue et soutenue par l'État, une instance que réalise en quelque sorte le Chantier de l'économie sociale et le Conseil de la coopération du Québec (CCQ) avec le soutien de grandes organisations collectives (syndicats, groupes communautaires, universités). Cela suppose également le regroupement sectoriel des entreprises et des organisations de l'économie sociale (CPE, CDEC, CDC...). De plus, le démarrage et le développement de ces entreprises exigent des ressources techniques spécialisées de même que des financements appropriés. Sur ce point, l'économie sociale est en droit de recevoir autant que les entrepreneurs privés, voire plus en raison de sa mission sociale et de ses règles qui empêchent l'appropriation privée. Enfin, il faut penser des arrimages, notamment avec le secteur public, mais également avec le secteur privé. L'économie sociale et solidaire permet de servir des intérêts collectifs à partir d'une reconnaissance des individus comme personne, mais le passage des intérêts collectifs à l'intérêt général suppose d'autres lieux de solidarité, y compris à l'échelle mondiale.

L'ÉCONOMIE SOCIALE SUPPOSE LA DÉMOCRATIE

Les forces¹ de l'économie sociale et solidaire ne peuvent s'épanouir sans la démocratie de sorte que cette dernière en constitue la condition *sine qua non*. Ainsi, l'approche de l'économie sociale se distingue des approches en termes de tiers secteur ou de « *non-profit sector* » par l'accent qu'elle met sur le fonctionnement démocratique plutôt que sur le caractère non marchand ou sur l'absence de surplus (Defourny et Develtere, 1999, p. 40). Dans cette visée, le fonctionnement démocratique est indispensable pour que les autres caractéristiques de l'économie sociale puissent donner leurs pleins résultats. En effet, si l'on prend les diverses caractéristiques de l'économie sociale, la participation active des personnes qui y sont associées, apparaît indispensable pour connaître les besoins non satisfaits, des besoins habituellement peu visibles comme besoins sociaux. Ainsi, « la construction conjointe de l'offre et de la demande par les usagers et les professionnels » suppose un espace public permettant le débat, la délibération (ce qu'on appelait autrefois les assemblées de cuisine) pour bien voir comment ce qui apparaît souvent comme une somme de problèmes individuels constitue en réalité un problème social (Laville, 1994). De même, la mobilisation et l'hybridation des ressources marchandes, non marchandes et non monétaires ne peuvent être réalisées et surtout maintenues sans la reconnaissance de toutes les personnes engagées dans l'expérimentation. Enfin, dans

la mesure où l'économie sociale et solidaire vise à reconnaître le social dans l'économie et l'économie dans le social, elle ne peut s'en remettre au seul marché ou, si l'on veut, au bilan comptable de l'entreprise, ni à l'État et à ses mandats, directives et programmes pour identifier le social.

Le social est présent dans toute économie, mais sa reconnaissance ne va pas de soi puisqu'il est protéiforme et qu'il n'est jamais donné une fois pour toutes. S'il est présent au niveau de l'*input* ou de ce qui permet à une entreprise de démarrer et de prendre de l'expansion, pensons entre autres à la collaboration de la famille, de la collectivité, des institutions et de l'aide de l'État, il n'en demeure pas moins que l'entreprise capitaliste ne reconnaît ses contributions ni dans la répartition du pouvoir, ni dans la répartition des profits. Dans l'entreprise d'économie sociale, ces contributions sont en principe reconnues, mais leur pleine reconnaissance suppose l'existence d'un espace public permettant une telle construction (Laville et Sainsaulieu, 1997). De même, toute entreprise a des retombées sociales positives ou négatives, ce que les économistes appellent les externalités parce que non comptabilisées (dans l'entreprise capitaliste, l'output comptabilisé est réduit à la partie marchande). Dans le cas de l'économie sociale et solidaire, ces externalités sont non seulement relevées, mais généralement anticipées. Comme elles ne sont pas nécessairement visibles au départ et a fortiori à long terme, elles ne peuvent être prises en charge sans délibération et sans la participation des parties concernées. La délibération et le fonctionnement démocratique permettent non seulement d'identifier le social dans l'économie mais également d'établir des priorités entre par exemple la création d'emploi, le développement local, le respect de l'environnement, l'équité et la qualité de vie. En somme, une entreprise et une association ne peuvent relever de l'économie sociale sans investir dans la démocratie. Mais que faut-il entendre par démocratie ?

QUATRE FORMES DE DÉMOCRATIE

À l'échelle de la société comme des organisations prises individuellement, on peut relever au moins quatre formes de démocratie :

1. la démocratie représentative, qui fait appel à des représentants élus par les citoyens ou les parties concernées ;
2. la démocratie directe ou participative, où les citoyens ou les parties concernées s'expriment et décident sans médiation ;
3. la démocratie sociale, qui repose sur la concertation des acteurs collectifs dans une société ;
4. la démocratie délibérative, qui fait appel à la délibération pour poser des choix éclairés et validés socialement.

Ces quatre formes ne sont pas exclusives puisqu'une démocratie représentative peut faire une place importante à la délibération alors que la démocratie directe et la démocratie sociale peuvent s'accompagner de la démocratie représentative comme le permet le référendum demandé par les élus. D'où l'idée d'une démocratie plurielle qui permettrait de tirer profit simultanément du potentiel de ces diverses formes. Cette option n'est pas une panacée puisqu'elle suppose le « doute démocratique » (Thériault, 1996, p. 150) ou tout au moins un questionnement acceptant l'incertitude inscrite au cœur de toute délibération (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001).

Si la démocratie directe et la démocratie sociale (Schmitter, 1992) ont souvent été utilisées pour critiquer la démocratie représentative dite également libérale, il faut reconnaître que les diverses formes démocratiques sont insuffisantes et qu'il y a avantage à faire appel à chacune d'entre elles, notamment à la démocratie délibérative (Offe et Preuß, 1997; Thériault, 1996). La démocratie représentative tend à reposer sur les seuls choix individuels définis à partir d'intérêts individuels et de préférences considérées comme fixes. Une société qui se limite à la démocratie représentative affirme implicitement qu'elle n'est constituée que d'individus. Cette forme de démocratie pourtant incontournable produit l'exclusion des représentés ou, mieux, crée rapidement « un fossé entre le citoyen et ses porte-parole » (Callon *et al.*, 2001, p. 170). La démocratie sociale qui repose sur la concertation des grands acteurs sociaux (expression des intérêts collectifs) complète la démocratie représentative (expression des intérêts individuels). Cependant, la démocratie sociale est elle-même restreinte puisqu'elle laisse croire que la somme des intérêts collectifs constitue l'intérêt général alors que l'agrégation de ces derniers pas plus que celle des intérêts individuels ne donnent l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997). De plus, si elle n'est pas soumise à la démocratie représentative, la démocratie sociale peut dériver dans un corporatisme étroit ou même une privatisation de la citoyenneté (Duchastel, 2000). Enfin, la démocratie directe et l'extension de la participation n'assurent pas nécessairement un accroissement de la qualité cognitive et morale des compétences décisionnelles des personnes ainsi mobilisées (Offe et Preuß, 1997, p. 226). De plus, elle peut servir de plate-forme pour le détournement de la démocratie représentative au profit d'une démocratie des seuls professionnels (Godbout, 1982; Bélanger et Lévesque, 1988). Pour ces raisons et d'autres encore, la démocratie délibérative est aussi incontournable que la démocratie représentative.

En effet, la démocratie ne consiste pas seulement à choisir, mais à fournir la possibilité de choix éclairés ou encore de choix allant dans le sens du bien commun ou d'un intérêt général. Pour éviter que ces décisions soient le produit d'intérêts myopes ou particularistes, il est nécessaire de développer le désir de promouvoir le bien commun, le bien public ou encore l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997). Pour construire un bien commun, il faut favoriser la circulation de l'information et la construction d'espaces publics qui permettent le débat.

Ainsi, « par la délibération et la lutte des opinions se construisent des consensus temporaires, des définitions du bien commun qui ne sont pas présents au départ dans la société et sont littéralement le produit du débat démocratique » (Thériault, 1996, p. 147-148). Ce faisant, il devient possible de dépasser, voire de réconcilier non seulement les intérêts individuels et les intérêts collectifs, mais de dégager un intérêt général désormais défini en termes de bien commun et sur la base de la citoyenneté, soit du point de vue de « celui qui aime le bien commun au-delà de ses intérêts personnels ou de groupes » (Thériault, 1996, p. 147-148).

Tableau 1
Formes de démocratie

FORMES DE DÉMOCRATIE	MOYENS	RADICALISATION
DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE (Institution)	Instances représentatives. Choix de représentants élus. Base : intérêt individuel. Vote et majorité.	Généralisation des catégories de personnes habilitées à participer.
DÉMOCRATIE DIRECTE (Organisation)	Absence de médiation. Participation directe. Intérêt formulé directement. Choix par consensus.	Généralisation des niveaux et secteurs où l'on accorde le droit de participation.
DÉMOCRATIE SOCIALE	Concertation entre les grands acteurs sociaux porteurs d'intérêts collectifs. Associations volontaires et groupes d'appartenance. Mobilisation.	Favoriser le regroupement et l'expression des personnes partageant des conditions communes.
DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE (Processus et formation)	Délibération et dimension discursive. Espaces publics détachés des intérêts immédiats. Libre expression de tous. Objectif : dégager un bien commun qui se justifie.	Stimuler la délibération. Procédures permettant la formulation de préférences réfléchies et socialement validées. Apprentissage collectif.

Source : B. Lévesque d'après Offe et Preuß (1997).

À la différence de la théorie libérale qui tend à réduire la démocratie à la démocratie représentative, la démocratie délibérative prend sa légitimité moins dans la volonté déjà déterminée que dans le processus de formation de cette volonté que constitue la délibération. Par suite, « l'idée qu'il faut dire adieu à la notion de préférences fixes implique un processus d'apprentissage qui ne vise pas un modèle préconçu de rationalité substantielle, un processus d'apprentissage continu et ouvert sans enseignant et sans programme » (Offe et Preuß, 1997, p. 227). Le terme d'apprentissage est sans doute plus approprié que celui de formation dans la mesure où la détermination de ce qu'il faut apprendre est elle-

même un des objets du processus d'apprentissage. Sous cet angle, la démocratie délibérative vise « à organiser et réguler les diverses préférences de chaque citoyen-électeur de façon à organiser et réguler le conflit social non seulement autour de l'affrontement majorité-minorité (ou entre travailleurs et entrepreneurs dans le cas de la démocratie économique), mais également en tant que conflit intérieur entre ce que les individus eux-mêmes ressentent comme leurs désirs les plus désirables et ceux qui le sont moins » (Offe et Preuß, 1997, p. 227).

POUR UNE « DÉMOCRATISATION DE LA DÉMOCRATIE »

Les quatre formes démocratiques que nous venons d'examiner rendent possible l'élaboration d'une stratégie de « démocratisation de la démocratie » (Callon *et al.*, 2001), selon au moins trois axes. D'abord, l'introduction d'un « doute démocratique » qui nous invite à questionner toutes les formes possibles et qui nous conduit au refus d'une forme exclusive. Ensuite, il devient possible d'envisager une hybridation des diverses formes démocratiques dans ce qui pourrait constituer une démocratie plurielle ouverte à une économie plurielle. Enfin, l'idée d'une radicalisation du principe de la participation démocratique pourrait prendre la direction suivante : pour la démocratie représentative, une « généralisation des catégories de personnes habilitées à participer » ; pour la démocratie sociale, une politique favorable à l'expression des acteurs collectifs et à la formation d'associations volontaires ; pour la démocratie directe, une « généralisation des niveaux réels et des secteurs institutionnels où s'étend le droit de participation » ; pour la démocratie délibérative, « des procédures qui privilégient la formulation de préférences mûrement réfléchies, cohérentes, généralisables, justifiables et socialement validées » (Offe et Preuß, 1997, p. 227).

Les quatre formes de démocratie que nous venons d'examiner conviennent non seulement aux sociétés qui ont fait le choix de la démocratie, mais également, moyennant certaines adaptations, aux diverses organisations et entreprises relevant de l'économie sociale. Dans la section précédente, nous avons tenté d'expliquer pourquoi l'économie sociale et solidaire ne pouvait s'épanouir sans le fonctionnement démocratique de ses entreprises et organisations. Dans cette visée, il est possible de mettre en place une stratégie de « démocratisation de la démocratie » telle que nous l'avons exposée précédemment. Dès le départ, le doute démocratique s'impose pour l'examen du fonctionnement démocratique de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, il faut reconnaître que les entreprises et organisations de l'économie sociale ont souvent tendance à s'asseoir sur la seule démocratie représentative au détriment des autres formes. Il est manifeste que les entreprises et organisations de l'économie sociale sont institutionnellement en avance sur toutes les autres formes d'organisation avec ses règles donnant le pouvoir aux personnes selon le principe une personne, un vote. En revanche, au plan de la démocratie directe (point de vue organisationnel), elles sont parfois en retard comparativement aux

entreprises capitalistes en ce qui concerne par exemple la participation des travailleurs (p. ex., équipes semi-autonomes; Grant, Bélanger et Lévesque, 1997). Dans certaines coopératives de travail, nous avons pu observer des formes d'organisation du travail plus proches du taylorisme que de la démocratisation du travail (Comeau et Lévesque, 1993). De même, pour certaines entreprises et organisations d'économie sociale centrées sur les usagers, l'organisation du travail représente souvent un angle mort (Lévesque, Bélanger et Mager, 1999).

En outre, la délibération est souvent réservée à quelques personnes de sorte que les conseils d'administration sont parfois expéditifs et les assemblées annuelles mortifères. Progressivement, les débats seront considérés comme des pertes de temps, ce qui risque de se produire si les assemblées délibératives ne sont pas préparées adéquatement. Autrement dit, la démocratie délibérative ne peut être improvisée, elle suppose des investissements importants, un processus d'apprentissage collectif et la formation d'un capital social et d'un climat de confiance. Sous l'angle d'un approfondissement de la démocratie, Fung et Wright (2001) ont examiné quelques cas d'économie sociale au Nord et au Sud pour mettre en lumière aussi bien les caractéristiques d'une démocratie délibérative et habilitante (Empowered Deliberative Democracy – EDD) que ses limites alors rencontrées. Ainsi, la délibération comme processus menant à des décisions démocratiques suppose que les participants apprennent à écouter les positions des uns et des autres, pour arriver à des choix collectifs mûrement réfléchis. Les participants doivent également apprendre à convaincre les uns les autres en fournissant des raisons qu'ils peuvent accepter plutôt que de leur demander des actes de foi. Comme la délibération donne souvent lieu à des chocs d'idées et à des conflits, il arrive parfois que certains perdent et d'autres gagnent. « L'important dans la délibération, selon Fung et Wright (2001), c'est que les participants trouvent des raisons acceptables pour l'action collective, ce qui n'exige pas qu'ils acceptent complètement l'action proposée, ni la trouvent la plus avantageuse » (traduction libre). Ainsi, il peut arriver que les divers intérêts ou biens collectifs soient difficilement conciliables sans effort pour construire un bien commun supérieur, ce qui suppose une démarche parfois laborieuse et non exempte de compromis. Dans de telles situations, il existe des dangers de manipulation de la part des participants qui peuvent utiliser leur pouvoir pour imposer des intérêts particularistes.

Si l'approfondissement de la démocratie délibérative doit se faire d'abord dans les entreprises et les organisations de l'économie sociale de même que dans leurs regroupements sectoriels et intersectoriels, il n'en demeure pas moins que le contexte institutionnel peut favoriser ou entraver cet approfondissement dans le sens d'une démocratie plurielle. En premier lieu, la décentralisation de l'appareil d'État et le respect par ce dernier de l'autonomie relative des entreprises et organisations s'imposent même lorsque ces dernières assument certaines fonctions ou dispensent des services relevant auparavant de lui. Cela

suppose un déplacement des lieux de décision, soit le passage du niveau macrodémocratique des institutions représentatives et exécutives au « niveau moléculaire de la formation d'une volonté collectivement pertinente au sein des divers contextes de la société civile, nombre d'entre eux étant par définition hors de portée de l'action des institutions, du contrôle et de l'intervention de l'État » (Offe et Preuß, 1997, p. 228). En deuxième lieu, l'État doit reconnaître la contribution de l'économie sociale et solidaire au développement non seulement d'une citoyenneté active mais également d'un bien commun ; cette reconnaissance ne prend tout son sens qu'avec l'allocation de ressources appropriées et l'encouragement à la diffusion des innovations et des apprentissages pour que la société entière en profite. À terme, il pourrait s'en suivre une transformation de l'État et de ses agences, notamment par la réintroduction de la démocratie délibérative à ses divers niveaux.

Enfin, la démocratie directe et la démocratie délibérative ne sont pas nécessairement des valeurs indépendantes de sorte que les expérimentations qui s'en réclament doivent être évaluées par leurs résultats, notamment la qualité de leurs processus de décision, leurs résultats en termes d'équité et d'efficacité et leur contribution au bien commun et à l'*empowerment* des individus et collectivités concernées (Fung et Wright, 2001). Cela dit, l'économie sociale et solidaire n'est pas une stratégie universelle de réforme de l'État et de transformation de l'économie de marché. Dans certains domaines des services aux personnes comme celui des centres hospitaliers, le réseau public sous la gouverne de l'État est généralement plus approprié que l'économie sociale et solidaire. De même, pour la redistribution et pour la régulation socioéconomique, l'État demeure l'instance première. Quant au secteur privé, il s'impose encore comme le maître d'œuvre pour la production de masse et pour l'industrie lourde. Ce que l'économie sociale et solidaire peut apporter n'est pas pour autant négligeable du point de vue de la démocratisation sociale et économique. Si telle est la contribution première de l'économie sociale et solidaire, cette dernière doit prendre au sérieux la démocratie, sinon elle perdra non seulement les caractéristiques qui en font sa force mais également sa raison d'être.

CONCLUSION

Dans un premier temps, nous avons tenté de montrer comment la nouvelle économie sociale émergeait dans un contexte nouveau, celui de la mondialisation, qui créait des nouveaux besoins mais qui permettait également l'expression de nouvelles aspirations, notamment pour un autre modèle de développement. Bien que différents, ces deux ensembles d'expérimentations relevant de l'économie sociale et solidaire ne doivent pas être hiérarchisés puisque celles émergeant dans un contexte de nécessité peuvent fort bien être portées par des aspirations alors que celles alimentées au départ par des

aspirations profondes peuvent être rapidement confrontées à des situations de nécessité. Du point de vue de la démocratie, ces deux ensembles posent des défis différents. Ainsi, dans les situations d'urgence, il y a toujours danger que la démocratie se confine aux « aidants » ou aux professionnels intervenants alors que les personnes en situation d'urgence (exclusion et pauvreté) peuvent être elles-mêmes des agents de leur propre *empowerment*, notamment en participant collectivement à la définition de leurs besoins (démocratie directe et délibérative). Dans les projets alimentés principalement par des aspirations, il faudra en venir à débattre des divers projets de société sans en imposer un en particulier. Mais, dans les deux cas, il convient d'entretenir le « doute démocratique », de remettre en question les diverses formes démocratiques (démocratie représentative, démocratie sociale, démocratie directe et démocratie délibérative), de soutenir la pluralité de ces formes pour une démocratie plurielle et de s'investir dans une radicalisation de ces diverses formes, notamment de la forme délibérative.

Même si nous avons accordé trop peu d'attention au contexte institutionnel, le cas du Québec nous a permis d'entrevoir son importance. Un modèle néolibéral a tendance à réduire l'économie sociale au seul volet de la nécessité et à adopter une approche en termes de *non-profit sector* occultant ainsi la question de la démocratie qui nous semble un élément essentiel pour que l'économie sociale donne tous ses fruits. En revanche, une approche progressiste tend à reconnaître la légitimité de l'économie sociale et solidaire non seulement pour répondre aux urgences, mais également pour concrétiser des aspirations qui ne seraient pas satisfaites autrement. Ce faisant, l'économie sociale et solidaire est reconnue pour sa contribution à une citoyenneté plus active, d'une part, et considérée comme un bien public dont les retombées sont positives pour l'ensemble de la société, d'autre part.

Il nous aurait sans doute fallu plus d'espace pour montrer comment la réinvention de l'économie sociale en ce début de troisième millénaire exige également une réinvention des formes de coopération et de solidarité « internationale », comme nous invitait à le faire le thème de cette rencontre « Globalisons la solidarité ». Notons simplement qu'il ne s'agit plus de poser les bases d'un régime démocratique à l'échelle d'un État-Nation, mais à l'échelle du monde sans négliger les ancrages locaux et en s'efforçant de contrer la domination des pays du Nord sur les pays du Sud. Si les interdépendances résultant de la mondialisation rendent plus difficile de penser l'État-providence dans un seul pays (Walzer, 2000), on peut se demander si une économie sociale et solidaire désireuse de participer à la démocratisation de l'ensemble d'une société peut encore avancer dans cette direction sans s'ouvrir sur le monde. La mondialisation néolibérale a pour conséquence que « l'économie réelle devient de moins en moins efficace en termes sociaux » (Martin, 2000) de sorte qu'un renversement de tendances suppose l'adoption de normes sociales à l'échelle mondiale, comme le revendiquent plusieurs mouvements anti-mondialisation de même

que les centrales syndicales. On entrevoit ainsi que les initiatives menées à l'échelle locale ne peuvent se désintéresser des luttes menées pour une autre mondialisation. Tout laisse supposer qu'il sera de plus en plus difficile de reconstruire à l'échelle locale sans s'opposer aux orientations proposées par les tenants de la mondialisation néolibérale. Sur ce point, la mise en rapport des initiatives locales relevant de l'économie sociale avec les luttes menées contre la mondialisation néolibérale s'impose si l'on veut donner un contenu à cette autre mondialisation et si l'on veut que les initiatives locales aient une influence qui s'étend au-delà des périmètres de solidarité leur ayant donné naissance que ce soit dans un contexte de nécessité ou d'aspirations. Dans un cas comme dans l'autre, l'engagement en faveur d'un approfondissement et d'un élargissement de la démocratie s'impose.

Les termes résister et construire nous permettent d'entrevoir les convergences qui existent (ou qui sont à construire) entre les initiatives de développement relevant de l'économie sociale et les luttes contre la mondialisation néolibérale comme celles qu'on a pu observer à Seattle, à Québec et ailleurs. L'association des deux termes sous-entend que le local et le mondial constituent les deux facettes d'une même réalité alors que la mondialisation néolibérale laisse au contraire supposer que les deux sont complètement séparées (Sousa Santos, 2000). S'il faut parler de complémentarité entre résister et construire, nous ne pensons pas pour autant que la résistance doive être réservée aux luttes menées contre la mondialisation néolibérale et que la construction le soit aux initiatives locales relevant de l'économie sociale et solidaire. Sans occulter les différences en termes d'expertises et de pratiques, la convergence devrait être recherchée tant du côté du modèle de développement à mettre en place que de celui de la démocratie comme moyen pour le définir et y arriver. Comme l'énonce la théorie des mouvements sociaux, résister et construire supposent une vision plus large, un projet de société, une vision du monde à construire (Touraine, 1984 et 1994; Melucci, 1989). Si les mobilisations s'enracinent dans des identités, elles sont alimentées par une vision de l'avenir et par la conviction de pouvoir la réaliser. À moins de s'en remettre à la seule tradition ou encore à la seule expertise scientifique, cet avenir de même que les étapes pour y arriver supposent une démarche fondée sur une démocratie plurielle.

Note

1. Ces forces sont relativement bien connues. Il s'agit de :
 - sa proximité des besoins nouveaux et des aspirations nouvelles qui lui permet de chercher des solutions rapidement et souvent inédites ;
 - sa capacité de mobilisation de ressources diverses (hybridation : marchande, non marchande, non monétaire), capacité reposant sur l'alliance d'acteurs provenant de milieux différents et adhérant à un projet plus large ;
 - sa prise en charge du social dans la production de biens ou de services, des externalités et du long terme (par opposition à la volatilité et à la versatilité du marché) et d'une capacité de calcul plus juste de la viabilité d'un projet ; ses règles qui permettent entre autres la participation des personnes aux décisions et une équité dans la répartition des résultats.

Références bibliographiques

- BÉLANGER, Guy (1997). « L'internationalité du projet d'Alphonse Desjardins », in Benoît LÉVESQUE (dir.), *Desjardins, une entreprise et un mouvement ?* Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 255-260.
- BÉLANGER, Paul R. et Benoît LÉVESQUE (1988). « Une forme mouvementée de gestion du social », *Revue internationale d'action communautaire*, vol. 19, n° 59, p. 49-64.
- BOYER, Robert (1997). « Les mots et la réalité », *La mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte.
- BOYER, Robert et Pierre-François SOUYRI (dir.) (2001). *Mondialisation et régulation. Europe et Japon face à la singularité américaine*, Paris, La Découverte, 180 p.
- BRUYN, Severyn T. (1977). *The Social Economy*, New York, Wiley, 392 p.
- BRUYN, Severyn T. (1987). *The Field of Social Investment*, Cambridge, Cambridge University Press, 304 p.
- CALLON, Michel, Pierre LASCOUMES et Yannick BARTHE (2001). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 360 p.
- CASTEL, Robert (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 813 p.
- CASTON, Richard J. (1998). *Life in a Business-Oriented Society*, Boston, Allyn and Bacon, 344 p.
- COHEN, Elie (2001). *L'ordre économique mondial. Essai sur les autorités de régulation*, Paris, Fayard, 320 p.
- COMEAU, Yvan, A. BEAUDOIN et al. (2001). *L'économie sociale et le plan d'action du sommet sur l'économie et l'emploi*, Québec, Centre de recherche sur les services communautaires et ENAP, 22 p.
- COMEAU, Yvan, Louis FAVREAU, Benoît LÉVESQUE et Marguerite MENDELL (2001). *Emploi, économie sociale, développement local*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 336 p.
- COMEAU, Yvan et Benoît LÉVESQUE (1993). « Workers' Financial Participation in the Property of Entreprises in Québec », *Economic and Industrial Democracy*, vol. 14, n° 2, p. 233-250.
- DEFOURNY, Jacques, Patrick DEVELTERE et Bénédicte FONTENEAU (dir.) (1999). *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, coll. « Ouvertures économiques », 269 p.
- DEFOURNY, Jacques et Patrick DEVELTERE (1999). « Origines et contours de l'économie sociale au nord et au sud », in J. DEFOURNY, P. DEVELTERE et B. FONTENEAU (dir.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 25-56.
- DESROCHE, Henri (1976). *Le projet coopératif, son utopie et sa pratique, ses appareils et ses réseaux, ses espérances et des déconvenues*, Paris, Éditions Ouvrières, 462 p.
- DESROCHE, H. (1983). *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, CIEM.
- DILAS-ROCHERIEUX, Yolène. (2000). *L'utopie ou la mémoire du futur. De Thomas More à Lénine, le rêve éternel d'une autre société*, Paris, Robert Laffont, 407 p.
- DUCHASTEL, Jules (2000) « De l'universalisme au particulier. De l'individu citoyen au citoyen incorporé », in Y. BOISVERT, J. HAMEL et M. MOLGAT (dir.), *Vivre la citoyenneté. Identité, appartenance et participation*, Montréal, Liber, p. 37-52.
- FAVREAU, Louis et Benoît LÉVESQUE (1996). *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 230 p.

- FAVREAU, Louis et Yves VAILLANCOURT (2001). « Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire », *Revue internationale de l'économie sociale* (RECMA), n° 281, p. 69-83.
- FUNG, Archon et Erick Olin WRIGHT (2001). « Deepening Democracy: Innovations in Empowered Participatory Governance », *Politics and Society*, vol. 29, n° 2, p. 5-41.
- GÉLINAS, Jacques B. (2000). *La globalisation du monde. Laisser faire ou faire ?* Montréal, Écosociété, 340 p.
- GHORRA-GOBIN, Cynthia (2000). *Les États-Unis entre local et mondial*, Paris, Presses de Sciences Po, 287 p.
- GIDDENS, Anthony (2000). « Entrevue : la mondialisation », *La Presse*, Montréal, le 27 mai.
- GODBOUT, Jacques (1982). *La participation contre la démocratie*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 190 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2001). *L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 60 p.
- GRANT, Michel, Paul R. BÉLANGER et Benoît LÉVESQUE (1997). *Nouvelles formes d'organisation du travail, Études de cas et analyses comparatives*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 332 p.
- GUESLIN, André (1998). *L'invention de l'économie sociale*, Paris, Economica, 430 p.
- HYDEN, Goran (1998). « Building Civil Society at the Turn of the Millennium », in John BURBIDGE (dir.), *Beyond Prince and Merchant. Citizen Participation and the Rise of Civil Society*, New York, Pact Publications, p. 17-46.
- JETTÉ, Christian, Benoît LÉVESQUE, Lucie MAGER et Yves VAILLANCOURT (2000). *Économie sociale et transformation de l'État-providence dans le domaine de la santé et du bien-être*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 210 p.
- LAVILLE, Jean-Louis (dir.) (1994). *L'économie sociale, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, 334 p.
- LAVILLE, Jean-Louis et Renaud SAINSAULIEU (1997). *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris, Desclée de Brouwer, 402 p.
- LÉVESQUE, Benoît (1997). « Démocratisation de l'économie et économie sociale », in G. LAFLAMME et P.-A. LAPOINTE (dir.), *La crise de l'emploi. De nouveaux partages s'imposent*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 87-123.
- LÉVESQUE, Benoît, Paul R. BÉLANGER, Marie BOUCHARD et Marguerite MENDELL (2001). *Le Fonds de solidarité FTQ, un cas exemplaire de nouvelle gouvernance*, Montréal, Fonds de solidarité, 107 p.
- LÉVESQUE, Benoît, Paul R. BÉLANGER et Lucie MAGER (1999). « La réingénierie des services financiers : un secteur exemplaire de l'économie des services. Le cas des Caisses populaires et d'économie Desjardins », in *Lien social et Politiques – RIAC*, n° 40, p. 89-103.
- LÉVESQUE, Benoît, Gilles L. BOURQUE et Éric FORGUES (2001). *La nouvelle sociologie économique. Originalité et tendances nouvelles*, Paris, Desclée de Brouwer, 268 p.
- LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (1999). « L'économie sociale au Québec. Éléments théoriques et empiriques pour un débat et pour la recherche », *Lien social et Politiques* (anciennement *Revue internationale d'action communautaire*), n° 41, p. 105-118.
- LÉVESQUE, Benoît et Bill NINACS (2000). « The Social Economy in Canada: The Quebec Experience », in Eric SHRAGGE et Jean-Marc FONTAN (dir.), *Social Economy. International Debates and Perspectives*, Montréal, Black Rose Books, p. 112-129.

- MARTIN, Hans-Peter (2000). « La mondialisation est-elle un piège ? », in Jérôme BINDE (dir.), *Les clés du XXI^e siècle*, Paris, Seuil et UNESCO, 515 p.
- MELNYK, George (1985). *The Search for Community. From Utopia to a Co-operative Society*, Montréal, Black Rose Books, 170 p.
- MELUCCI, Alberto (1989). *Nomads of the Present. Social Movements and Individual Needs in Contemporary Society*, Londres, Hutchinson Radius, 288 p.
- MONNIER, Lionel et Bernard THIRY (1997). « Architecture et dynamique de l'intérêt général », in Lionel MONNIER et Bernard THIRY (dir.), *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?* Bruxelles, De Boeck Université, p. 11-30.
- MOREELS, Réginald (1999). « Économie sociale et coopération internationale », in Jacques DEFOURNY, Patrick DEVELTERE et Bénédicte FONTENEAU (dir.), *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Bruxelles, De Boeck Université, p. 256-264.
- OFFE, Claus et Ulrich PREUß (1997). « Les institutions démocratiques peuvent-elles faire un usage efficace des ressources morales ? », in Claus OFFE, *Les démocraties modernes à l'épreuve*, Montréal et Paris, L'Harmattan, p. 199-231.
- ORLÉAN, André (1999). *Le pouvoir de la finance*, Paris, Éditions Odile Jacob, p. 254.
- PASSET, René (2001). *Éloge du mondialisme par un anti présumé*, Paris, Fayard, 169 p.
- POULIN, Pierre (1990). *Histoire du Mouvement Desjardins. Tome I: Desjardins et la naissance des caisses populaires, 1900-1920*, Montréal, Québec/Amérique, 374 p.
- PUTNAM, R.D. (1992). « Bowling Alone: America's Declining Social Capital », *Journal of Democracy*, n° 1, p. 143-154.
- ROCHER, Guy (2001). « La mondialisation: un phénomène pluriel », in D. MERCURE (dir.), *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 17-32.
- SCHMITTER, P.C. (1992). « Interest Systems and the Consolidation of Democracies », in A.G. MARKS (dir.), *Reexamining Democracy*, Londres, Sage Publications, p. 156-181.
- DE SOUSA SANTOS, Boaventura (2000). « La globalisation contre-hégémonique et la réinvention de l'émancipation sociale », in D. MERCURE, *Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, 335 p.
- THAKE, Stephen et Simon ZADEK (1996). *Practical People Noble Causes. How to Support Community-based Social Entrepreneur*, Londres, New Economics Foundation, 60 p.
- THERIAULT, Joseph-Yvon (1996). « De la critique de l'État-providence à la reviviscence de la société civile: le point de vue démocratique », in Sylvie PAQUEROT (dir.), *L'État aux orties?*, Montréal, Écosociété, p. 141-151
- TOURAINÉ, Alain (1984). *Le retour de l'acteur. Essai de sociologie*, Paris, Fayard, 350 p.
- TOURAINÉ, Alain (1994). *Qu'est-ce que la démocratie?* Paris, Fayard, 298 p.
- VAILLANCOURT, Yves (2001). « Le modèle québécois de politiques sociales et ses interfaces avec l'Union sociale canadienne », *Back to the Table: A New Social Union for 2002?*, Montréal, Université du Québec à Montréal.
- VAILLANCOURT, Yves et Jean-Louis LAVILLE (1998). « Les rapports entre associations et État: un enjeu politique », *Revue du MAUSS semestrielle*, Paris, n° 11, p. 119-135.
- VIENNEY, Claude (1994). *L'économie sociale*, Paris, La Découverte, 125 p.
- WALZER, Michael (2000). « Entrevue », in Jérôme BINDE (dir.), *Les clés du XXI^e siècle*, Paris, Seuil/UNESCO, 515 p.